



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Programmes

Question écrite n° 36103

Texte de la question

M François Patriat appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur toutes les inquiétudes que suscite l'éventuelle suppression, à la prochaine rentrée scolaire, de l'enseignement de la physique et de la chimie en sixième et cinquième. Il lui demande de bien vouloir lui faire le point sur cette suppression et s'il envisage de maintenir ces enseignements scientifiques dans les collèges.

Texte de la réponse

Reponse. - La reorganisation de l'enseignement de la physique-chimie, de la biologie-geologie et de la technologie au college est une necessite. L'enseignement de la physique-chimie a ete introduit a partir de la rentrée 1977 en classe de 6e et celui de technologie en 1984. Aujourd'hui, le manque d'harmonie et de coherence dans l'apprentissage de ces differentes disciplines est reconnu. Les dispositions nouvelles concernant l'enseignement de la physique-chimie s'inscrivent dans une demarche d'ensemble. Celle-ci, conformement au voeu formule par le Conseil superieur de l'education, sera precisee sur la base des propositions faites par le Conseil national des programmes. Le Conseil superieur de l'education sera appele alors a deliberer. La nouvelle organisation repose a la fois sur une suppression de la physique-chimie dans le cycle d'observation (classes de 6e et 5e) et son renforcement dans le cycle d'orientation (classes de 4e et 3e). La suppression de ces disciplines des programmes de 6e a la rentrée 1991 et de ceux de 5e a la rentrée 1992 a pour objectif : 1o de faire disparaitre des redondances dans les programmes de chimie des classes de 5e et de 3e ; 2o d'eviter des recoupements facheux entre les programmes de physique et ceux de technologie, pour ce qui concerne l'electricite, la mecanique et l'electronique ; 3o de commencer la formation a la culture scientifique au college par la biologie et par la technologie qui par leur caractere concret sont plus directement accessibles a des jeunes eleves. Enfin, la charge de travail des eleves du cycle d'observation et particulierement de ceux des classes de 6e se trouvera alleee ; cette disposition est benefique pour des eleves qui, venant de l'ecole elementaire, font l'apprentissage du college avec ses multiples disciplines. Le renforcement des horaires d'enseignement de la physique et de la chimie en classe de 4e a la rentrée de 1993 et en classe de 3e a la rentrée 1994 a pour but d'ameliorer les conditions d'apprentissage de disciplines nouvelles, adaptees a des eleves plus ages. Cette mesure doit permettre a l'enseignement des sciences physiques de developper les acquis des eleves dans les autres sciences experimentales, en offrant des conditions d'approfondissement des connaissances. La mise en oeuvre progressive de ces mesures tient compte des programmes deja engages pour les eleves qui seront, a la rentrée 1990, en 6e ou dans les classes posterieures. Il etait des lors indispensable afin de permettre aux eleves entrant au college de suivre le nouveau cursus sans repetition ni rupture de continuite, de prendre ces dispositions nouvelles a compter de la rentrée 1991, ce qui exigeait une decision immediate pour la preparation de cette rentrée. La qualite d'une formation scientifique depend moins de l'accumulation des enseignements que de la coherence des articulations des differentes sciences qui y concourent et des modalites d'apprentissage dans le temps. La reorganisation d'ensemble des sciences experimentales est necessaire si l'on veut que ces disciplines se developpent et renforcent leur apport a la culture scientifique. Animes par les memes preoccupations, les autres pays europeens ont choisi soit de privilegier une discipline (Belgique, Pays-Bas, Danemark), soit d'instaurer un champ disciplinaire integrant physique, chimie, sciences naturelles (RFA, Espagne, Angleterre). Tous s'efforcent de repondre a la necessite

de tenir compte des capacités d'assimilation des enfants et des conditions dans lesquelles ils acquièrent des connaissances. La nation fait un effort sans précédent pour la formation comme en témoignent particulièrement les milliers de créations de postes dans l'enseignement secondaire pour les rentrées 1989, 1990 et 1991. Il importe que cet effort ait pour résultat d'offrir aux élèves l'enseignement le mieux adapté à leurs besoins de qualification et de formation.

Données clés

Auteur : [M. Patriat François](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36103

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 novembre 1990, page 5379